



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membre : M. BOISNOIR

PV du 17 mars 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

➔ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



Résultat du club qualifié pour les 8^{èmes} de Finale de la Coupe Nationale Futsal :
GOAL FUTSAL CLUB 1 / DIAMANT FUTSAL 1 : 2-2 (TAB 3-5)

CHAMPIONNAT FUTSAL

Pour info : 2 arbitres officiels seront désignés sur les matchs à la charge du club recevant.
Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

- Match n° 54990762 – 830 FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 2 remis au 15/03/2026

TI 72h.

La Commission reporte la rencontre au 09/05/2026.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Les ¼ de finale se joueront dans la semaine **du 30/03 au 05/04/2026**.

Les ½ finales se joueront dans la semaine **du 27/04 au 03/05/2026**.

Rappel tirage ¼ de finale (semaine du 30/03 au 05/04/2026) :

- 1 - CROSNE FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1
- 2 - VILLABE ETS 1 / EPINAY 91 FC 1
- 3 - MYA FUTSAL 1 / ST CHERON ES 1
- 4 - DIAMANT FUTSAL 3 / 830 FUTSAL 1

Rappel :

Sont exemptés du tirage, les clubs encore qualifiés en Coupe Nationale Futsal et en Coupe de Paris Futsal.

En cas d'engagement de plusieurs équipes en Coupe de Paris, la première équipe éliminée entrera en Coupe de l'Essonne, même si l'équipe engagée en Coupe Nationale de Futsal est qualifiée pour cette compétition. (Article 4.2 du règlement de la Coupe de l'Essonne Futsal Seniors).

A partir des quarts de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en Coupes Nationale Futsal et L.P.I.F.F devront présenter une équipe.

Prochaine réunion le mardi 24 mars 2026